



Listen to this article

Chaque fois que le mot Rançon est utilisé dans les Saints Ecrits, il a le sens de prix de rançon, selon le Grec, un prix correspondant, un prix suffisant.

Le rançonnement signifie l'application du prix de rançon.

Ainsi, lorsque nous lisons que notre Seigneur se donna en rançon pour tous, cela veut dire que son sacrifice, terminé au Calvaire, est un prix suffisant pour effectuer le rançonnement de tout le genre humain, s'il est appliqué ou lorsqu'il sera appliqué dans ce but.

Notre Seigneur déposa sa vie en sacrifice; Il mourut en notre faveur ; Il remit entre les mains du Père le prix de notre rançon, lorsqu'Il s'offrit sans souillure à Dieu. Mais la remise entre les mains de Dieu de ce sacrifice méritoire, et l'application de ce mérite au genre humain, sont deux choses différentes. Le dépôt de ce prix de rançon fut achevé au Calvaire ; mais son application ne fut même pas commencée au cours des cinquante jours qui suivirent. Trois jours durant, notre Rédempteur était mort ; Il fut ressuscité le troisième jour. Ensuite, pendant quarante jours, Il était avec les disciples, apparaissant occasionnellement pour les enseigner. Après cela, Il monta au ciel, afin d'y comparaître « devant Dieu pour nous », et promptement, le cinquantième jour, à la Pentecôte, commença l'envoi du saint Esprit sur les serviteurs et les servantes croyants et consacrés à Dieu.

Pentecôte était la preuve que notre Seigneur glorifié avait appliqué le mérite de son sacrifice, qu'Il avait appliqué son sang comme prix de notre rançon. Pentecôte prouvait, par conséquent, que l'Eglise avait été rachetée, que l'aspersion antitypique de son sang, effectuée par notre grand Souverain Sacrificateur sur le Trône de Miséricorde ou Propitiatoire, « pour nous », avait été accomplie, qu'elle satisfaisait la Justice et que nos péchés étaient effacés. Là-dessus, le Souverain Sacrificateur commença immédiatement son second sacrifice, celui de ses « membres », les sacrifices vivants, saints, agréables à Dieu » (Romains 12 :1). Cela fut représenté dans le type par l'immolation du « bouc de l'Eternel », « le bouc du sacrifice pour le péché, qui est pour le peuple » - Lévitique 16 : 15.

Le prix de rançon total fut employé pour l'expiation de nos péchés lorsque le Souverain Sacrificateur comparut « *pour nous* ». Nous fûmes achetés par ce prix de rançon (1 Corinthiens 6 : 20) ; mais il ne fut appliqué pour personne d'autres et les bénédictions ne vinrent sur personne d'autres. Il est « *pour tous* » (1 Timothée 2 : 6), mais il n'a pas encore été appliqué pour tous. Il a fallu tout ce mérite ou prix de rançon pour faire propitiation pour nos péchés, parce qu'il fut appliqué de cette manière. Il aurait été requis dans sa totalité même pour la libération d'un seul homme. C'est parce que la pénalité, ou sentence de mort passa « *sur tous les hommes en condamnation* », du fait de l'offense ou du péché d'un seul homme, que la mort d'un seul homme peut être appliquée pour la délivrance de plus d'un homme, de la condamnation. Mais quel que soit le nombre pour lequel ce mérite est appliqué, il est pris dans sa totalité pour effectuer la délivrance de la condamnation.

Ainsi donc, le Souverain Sacrificateur, ayant appliqué le prix entier de la rançon « *pour nous* », « *pour notre compte* » (Hébreux 9 : 24), pour les imperfections ou la condamnation de ceux qui sont acceptés actuellement comme ses membres et sa maison, la maison de la foi, il s'ensuit qu'il n'a pas de mérite actuellement à appliquer pour le monde. Le prix de rançon, suffisant pour un seul homme ou pour tous les hommes, fut appliqué seulement « *pour nos péchés* ».

Quelle est alors l'espérance du monde ?

Ah, celui-ci n'a pas été oublié dans le dessein divin et, au temps voulu, il sera racheté - « *le précieux sang* », le prix de la rançon sera appliqué sur le Trône de la Miséricorde pour les péchés de tout le peuple ! C'est alors que le saint Esprit sera répandu sur toute chair.

Quoi ! L'Eglise paiera-t-elle le prix de la rançon du monde ?

Il n'en sera pas ainsi ! L'arrangement divin prévoit qu'en toutes choses, Il [Jésus] doit avoir la prééminence. Le mérite de Jésus, comme nous l'avons vu, est actuellement en cours d'utilisation complètement, nous étant attribué à nous qui sommes de la maison de la foi, pour notre justification par la foi. Nous sommes considérés, ou reconnus, comme possédant les droits et la vie terrestres, perdus par Adam et rachetés par Jésus. Cette manière d'être considérés, ou justification, nous est confirmée de la part de Dieu par l'engendrement du saint Esprit à une nouvelle nature, uniquement en raison de notre vœu de consécration au Seigneur, en vertu duquel nous avons consacré nos vies, en sacrifiant tous ces intérêts et

droits terrestres, comme Il le fit - marchant sur ses traces, étant baptisés en sa mort, buvant de sa coupe d'ignominie - participant avec notre Chef au « *sang de la Nouvelle Alliance* », par lequel, comme legs ou Testament, la bénédiction du prix de la rançon doit, au temps convenable, être transmise à l'Israël naturel - étant entendu que tous les hommes pourront être bénis en devenant de véritables Israélites, sur le plan humain du rétablissement - en tant que postérité terrestre d'Abraham - comparée au sable de la mer, en raison de sa multitude.

Notez, en conséquence, que l'unique prix de rançon, déposé au Calvaire par notre Seigneur, fut entièrement payé à la Justice, « *pour notre compte* », « *pour nous* », comme cela fut reconnu à la Pentecôte et depuis, par le saint Esprit répandu sur les serviteurs et les servantes du Seigneur. Notez aussi que les droits de rétablissement, que nous utilisons présentement, comme participants au sacrifice de notre Seigneur, doivent être restitués à la Justice, avant que le Grand Souverain Sacrificateur puisse présenter de nouveau ce même prix de rançon, au bénéfice du monde, sous les conditions de la Nouvelle Alliance.

« *Vous mourrez comme des hommes* », écrit l'Éternel par le Prophète (Psaume 82 : 7). Trois classes se développent sous l'Alliance originelle de Dieu conclue avec Abraham - l'Alliance de la Grâce ou de Sara. 1) le « *Petit Troupeau* » de sous-sacrificateurs, membres du Corps du Souverain Sacrificateur. Ceux-ci souffrent avec Lui, participant à « sa mort », à « sa coupe », étant « baptisés en sa mort ». 2) la « *Grande Multitude* », dont les membres se sont consacrés à la mort et furent engendrés de l'Esprit, mais qui, « *par crainte de la mort étaient toute leur vie retenus dans la servitude* ». Ceux-ci doivent mourir, mais non comme parties du Corps de Christ, non comme parties de son sacrifice. Ils doivent souffrir « *la destruction de la chair, afin que l'esprit (la nouvelle créature) soit sauvé au jour du Seigneur Jésus* ». 3) Ceux qui, volontairement, se détourneront de leur consécration au sacrifice, et la répudieront, doivent mourir de la Seconde Mort. Ceux-ci sont décrits par St. Paul comme traitant avec mépris celui qui paya le prix de la rançon pour eux et les accepta comme ses membres, les sanctifiant à part comme co-sacrificateurs et co-participants de sa gloire, en liaison avec la grande œuvre de médiation de la Nouvelle Alliance, sous laquelle Israël et le monde seront bénis.

Toutes ces trois classes, tous ceux dont la justification et le sacrifice de sanctification furent acceptés par le Seigneur - comme cela est indiqué par leur réception du saint Esprit, en tant que serviteurs et servantes - tous ceux-là doivent mourir avant que la Nouvelle Alliance

avec Israël et l'humanité soit scellée. Il leur faut déposer toute justification terrestre et tous droits terrestres, pour toujours, avant que l'unique prix de rançon puisse revenir entre les mains de la Justice, au crédit du Souverain Sacrificateur, pour qu'Il puisse comparaître, avec, en la présence de Dieu, pour faire propitiation, au moyen de son prix de rançon, pour les péchés de tout le peuple. Alors, à la clôture de cet âge et à l'ouverture du Millénium, notre Seigneur qui, comme l'homme Christ Jésus se donna Lui-même comme prix de rançon pour tous, présentera ce prix « *pour tous* ». De cette manière, Il « *est la propitiation* [l'expiateur - Lexique de Strong] *pour nos péchés* [les péchés de l'Eglise], *et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour les péchés du monde entier* » (1 Jean 2 : 2). Les expiations sont séparées et distinctes, mais l'unique sacrifice, terminé au Calvaire, est le prix de rançon au moyen duquel les deux choses doivent être effectuées.

WT 4518-1909.